

Sujet : [INTERNET] Projet de RNN de la Seine Champenoise

De : Sandrine PONCE

Date : 15/12/2022 10:53

Pour : "pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr" <pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr>

Bonjour

Vous trouverez ci-joint mes commentaires au sujet du projet de la réserve naturelle de la Seine Champenoise. (Je n'arrive pas à déposer mon courrier directement sur votre site)

Vous en souhaitant bonne réception.

Bonne journée

Sandrine PONCE

Adhérente et trésorière du club d'aviron nogentais.

— Pièces jointes : _____

Commentaires sur le RNN de la Seine Champenoise.docx

15,5 Ko

PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SEINE CHAMPENOISE

Bonjour,

Je suis adhérente au Cercle d'Aviron Nogentais et depuis six ans, je suis membre du bureau en tant que trésorière.

Ce projet de réserve naturelle est un beau projet en soit mais s'avère, à la lecture du projet de décret à l'encontre de la pratique d'activités nautiques.

Quelques articles ont attiré plus particulièrement mon attention :

1) Article 13 : « Les activités commerciales sont interdites à l'exception de celles existantes à la date du classement... »

Nous accueillons, aux beaux jours, des collégiens, des lycéens, des touristes, des classes apprenantes et cela toujours dans le respect de l'environnement. Nous organisons également une fois par an, une randonnée au niveau national. Ces activités restant ponctuelles, génèrent des revenus fort appréciables pour notre association. En effet, notre activité demande des investissements très lourds comme par exemple l'achat de bateaux.

Nous demandons que ces activités puissent être maintenues au sein de notre club.

2) Article 15 - II : « La circulation et le stationnement des embarcations à moteur est interdite sur les cours d'eau »

La pratique de notre sport demande un encadrement assuré par des bateaux de sécurité, sécurité imposée par la fédération française d'aviron à laquelle nous adhérons. Cette sécurité est importante car en cas de retournement d'un bateau, nous devons intervenir très rapidement, surtout en période hivernale.

Nous demandons de pouvoir continuer à utiliser nos bateaux de sécurité à moteur. A terme, nous espérons pouvoir équiper ces bateaux de moteurs électriques.

3) Article 19 : « concernant la pêche, est autorisé toute forme d'embarcation »

Pourquoi la pêche et pas les autres sports !!!

4) Article 15 – III : « L'utilisation des embarcations traditionnelles à fond plat mues à la rame et celle des canoës kayaks est autorisés »

Nous demandons dans cet article, l'ajout des paddles et des bateaux à rames permettant la pratique de l'aviron.

5) Article 20 : « Les rassemblements ou les manifestations à caractère sportif sont interdits dans la réserve sauf autorisation du Préfet du département après avis du comité consultatif de la réserve »

Nous organisons une fois par an, une randonnée labellisée par la Fédération Française d'Aviron.

Cette démarche est soumise à diverses autorisations qui peuvent être refusées par le Préfet et le comité consultatif, ce qui met en péril notre randonnée.

2^{ème} partie : Etat des lieux des enjeux socio-économiques (page 88) :

Il est mentionné qu'un club d'aviron est présent en limite aval du projet de réserve sur la Seine, sur un linéaire de 2 km.

Ce diagnostic est erroné. En effet ce parcours de 2km s'adresse aux adhérents débutants. Pour les plus chevronnés, ce parcours s'étend jusqu'à la plage de Marnay Sur Seine.

Nous demandons que notre parcours soit validé jusqu'à Marnay sur Seine. (la pêche n'a aucune restriction)

Autres points :

- Notre club participe régulièrement au nettoyage de la Seine et de ses rives en participant à « Berges Saines ».
- Nous menons des animations pédagogiques, notamment sur les micro-plastiques des eaux de la Seine.
- Notre sport est fort utile pour lutter contre la sédentarité et l'obésité. C'est un sport vivement recommandé pour les femmes sortant d'un cancer du sein (Nous participons chaque année à Octobre Rose).
- Notre association est implantée à Nogent sur Seine depuis 1983. Elle accueille un large public allant de 9 ans à 81 ans mais aussi des personnes avec un handicap (Margot Boulet nous ramène une médaille de bronze aux JO de Tokyo. Elle doit participer aux JO de 2024).

J'espère que toutes ces remarques seront prises en considération afin que notre association ne soit pas voué au fil du temps à « une mort certaine ».

Cordialement

Sandrine PONCE